

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ÉPREUVES PONCTUELLES OBLIGATOIRES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

CONSIGNES IMPORTANTES

En amont des épreuves :

Vous êtes invité à consulter les livrets de candidat (Demi-fond-800 m, Tennis de table et Danse) sur le site :

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/eps/wp/archives/724>

Ou encore, à vous informer auprès de votre professeur d'éducation physique et sportive.

Les candidats sous statut apprenti auront pris soin de présenter la convocation à leur employeur, au moins huit jours avant la date de début des épreuves. Ce dernier est invité à y apposer sa signature.

Le jour des épreuves, vous devez :

● **VOUS PRÉSENTER AU CENTRE D'ÉPREUVE UNE DEMI-HEURE AVANT L'HORAIRE INDIQUÉ SUR LA CONVOCATION.**

● Être en bonne condition physique et vous être alimenté normalement.

- Apporter : - votre convocation ;
- une pièce d'identité ;
- un stylo à bille ;
- et une tenue de sport appropriée.

● **Matériel / préconisation :**

- **Pour le tennis de table**, se munir d'une raquette et de balles de tennis de table.
- **Pour le demi-fond**, la tenue comprend une paire de chaussures de sport, un short ou pantalon de survêtement et un t-shirt. Il est formellement interdit d'utiliser tout appareil (montre, chronomètre ...) permettant de prendre des informations sur les temps de course ainsi que de faire appel à une aide extérieure pouvant apporter des informations.
- **Pour la danse**, si vous avez composé votre chorégraphie sur une musique, il est impératif d'apporter votre support musical sur une clé USB au format MP3 (prévoir un deuxième support : une seconde clé ou un CD). Les consignes pour composer votre enchaînement et respecter les exigences de l'épreuve sont présentées dans le livret du candidat disponible en ligne ou peuvent être renseignées par le professeur d'EPS.

Toute communication avec l'extérieur est interdite durant l'épreuve. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à être présents sur les lieux de l'examen. Il est interdit d'enregistrer ou de filmer toute prestation de candidat.

Il est vivement recommandé de n'emporter aucun objet de valeur. L'administration décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Pour rappel, **l'absence à l'épreuve d'E. P. S. est éliminatoire** et il n'y a pas de session de remplacement.

Le jour de l'épreuve, en cas d'absence justifiée, par exemple pour raison médicale, vous voudrez bien adresser dans les 48 heures **un certificat médical de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives ou un autre justificatif, accompagné d'une copie de votre convocation** à l'adresse suivante :

Rectorat de la Région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz

Cellule applications et communication - Bureau de la coordination

À l'attention de Monsieur Hervé ZÄGEL – gestionnaire EPS

9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex

Herve.Zagel@ac-nancy-metz.fr